Municipalité de Saint-Jacques

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC
ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ CONCERNANT L'APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES POUR L'ANNÉE 2022 :

QUE selon l'article 2 du règlement numéro 023-2018, le conseil municipal doit établir, par résolution, le calendrier des séances ordinaires, et ce, avant le début de chaque année civile ;

QU'à cet effet, la résolution numéro 485-2021 a été adoptée le 6 décembre 2021 afin que les séances ordinaires du conseil pour l'année 2022 soient tenues à 19 h à la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques située au 16 rue Maréchal à Saint-Jacques, selon le calendrier suivant :

- Lundi 10 janvier 2022 ;
- Lundi 7 février 2022 ;
- Lundi 7 mars 2022 ;
- Lundi 4 avril 2022 ;
- Lundi 2 mai 2022 ;
- Lundi 6 juin 2022 ;
- Lundi 4 juillet 2022 ;
- Lundi 1er août 2022 ;
- Lundi 12 septembre 2022 ;
- Lundi 3 octobre 2022 ;
- Lundi 7 novembre 2022 ;
- Lundi 5 décembre 2022 ;
- Mercredi 14 décembre 2022 (séance spéciale du budget).

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 15E JOUR DE DÉCEMBRE 2021.

Josée Favreau, OMA, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière